

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie
tenue à la salle Lac Memphrémagog du Delta Sherbrooke, le 25 février 2009 à 9 h 30.**

PERSONNES PRÉSENTES :

Bachand, Jean-Philippe – membre	Mauri, Florencia – membre
Badger, Gerald – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Brochu, Louida – membre	Perrault, Jean – membre et 1 ^{er} vice-président
Cloutier, Vincent – membre	Potvin, Normand – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Poulin, Marc – membre
Fouquet, Guy – membre	Robert, Nicole – membre
Gagné, Laurian – membre	Roy, Alain – membre
Lamoureux, Bertrand – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Marceau, Denis – membre	Wheeler, Malcolm – membre
Masson, Réjean – membre	

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional du MAMROT

PERSONNES-RESSOURCES :

Bureau, Andrée, conseillère en développement
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Bernier, Maurice – membre
Gagnon, Francis – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière
Hémond, Jacques – membre
Landry, Noël – membre
Lavoie, Michèle – membre
Mailhot, Martin – membre
Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :
 - 2.2.3 Réaménagement des locaux
 - 4.1.2 Internet haute vitesse : Financement de l'appel d'intérêt

CRÉ-09-034 Il est proposé par **Marc Poulin**
appuyé par **Vincent Cloutier**
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2009

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2009

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 janvier dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-09-035

**Il est proposé par Malcolm Wheeler
appuyé par Marc Poulin
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 janvier 2009 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

2.2.1 Répartition du Fonds de développement régional (FDR) entre les régions du Québec

Les membres ont reçu une copie de correspondance de la CRÉ de Montréal concernant la position de la CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean face à la répartition du FDR entre les CRÉ. Lors de la TQR du 20 février dernier, la ministre Nathalie Normandeau a réitéré le consensus du maintien de la répartition déjà prévue pour 2008-2009, de la modulation des augmentations budgétaires prévues pour les deux prochaines années et a mandaté la TQR technique pour déterminer les critères et la répartition du fonds après 2012. Le tout sera soumis à la TQR.

2.2.2 Mission économique à Reims

Les éléments précis du programme de la mission économique ont été communiqués à la CRÉ au cours des dernières semaines, de même que les coûts s'y rattachant. Après une analyse, la direction générale a conclu que la participation de la CRÉ à cette mission n'était plus aussi pertinente, compte tenu des coûts plus élevés que prévu et qu'aucune rencontre entre élus n'était à l'horaire. Un suivi sera fait auprès du chef de délégation à leur retour.

2.2.3 Réaménagement des locaux

Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier dernier, la relocalisation du personnel de la CRÉ de l'Estrie n'a pas été faite et aucun travail n'a été entamé par Développement Olymbec. Une copie de la correspondance qui leur a été acheminée le 23 février dernier est déposée sur place, dans laquelle il était demandé d'obtenir un nouvel échéancier et une proposition de diminution du loyer actuel, et ce, jusqu'à ce que débute le nouveau bail. Une réponse de la part d'Olymbec est attendue au plus tard à 9 h ce 25 février 2009.

Il est recommandé par la direction, sur avis des conseillers juridiques, d'apporter quelques modifications à la proposition d'Olymbec et de faire une contre-proposition.

Advenant le cas où des négociations s'avèreraient nécessaires à la poursuite de ce dossier, ou qu'une entente ne puisse être conclue, un comité sera mis en place afin de trouver des solutions.

CRÉ-09-036

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Jean Perrault
et résolu :**

QUE les personnes suivantes soient mandatées pour la négociation qui découlera des pourparlers entre la direction générale de la CRÉ de l'Estrie et Développement Olymbec (2004) inc., à savoir :

- Colette Roy-Laroche
- Jean Perrault
- Roger Nicolet

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DU PACTE POUR L'EMPLOI

Monsieur le président présente madame Anne-Marie Éthier, directrice régionale d'Emploi-Québec. Celle-ci est accompagnée de monsieur Jacques Bernard.

Le Pacte pour l'emploi constitue l'approche privilégiée par le gouvernement du Québec pour atténuer les effets du déclin démographique et assurer la prospérité de l'économie.

Madame Anne-Marie Éthier débute par une présentation intitulée « Le Pacte pour l'emploi en Estrie » en démontrant les facteurs démographiques et économiques actuels, ce qui commande des efforts supplémentaires pour favoriser une meilleure adéquation entre les bassins de main-d'œuvre disponibles et les besoins des entreprises. C'est ce que propose le Pacte pour l'emploi. Ainsi, les ressources consacrées en matière d'emploi, de main-d'œuvre et de formation seront bonifiées afin d'ajouter plusieurs moyens d'action concrets.

Monsieur Jacques Bernard présente l'évolution démographique et les facteurs s'y rattachant, tels que :

- l'abondance : l'arrivée massive des baby-boomers sur le marché du travail et l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail
- la décroissance de la natalité
- l'accélération du vieillissement de la population
- la rareté : diminution des 20-64 ans
- le défi migratoire : l'exode des jeunes et migration grise

Ces moyens s'inscrivent dans les planifications des ministères concernés et viennent élargir les efforts déployés autour de neuf actions regroupées dans quatre piliers communs. L'articulation du Pacte repose sur les acteurs régionaux qui en constituent le quatrième pilier. Ces piliers sont :

- i) Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte
- ii) Valoriser le travail : une carte maîtresse
- iii) Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives
- iv) Le Pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins

Le Pacte pour l'emploi se veut une réponse concertée et adaptée aux besoins de main-d'œuvre, près des gens et des entreprises et collée aux besoins des régions et des localités. Les partenaires du marché du travail et les ministères les plus concernés travailleront de concert pour que la réalisation du Pacte ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique de l'Estrie.

Monsieur Roger Nicolet remercie Madame Éthier et Monsieur Bernard pour cette belle présentation et ajoute qu'en vertu du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, sous l'axe 4 : Accélérer le processus d'adaptation économique de la région, la CRÉ devra arrimer davantage ses interventions avec ces priorités et devra coordonner les échanges pour bonifier l'arrimage entre la CRÉ et Emploi-Québec, afin d'atteindre les objectifs visant le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi.

Monsieur Denis Marceau demande à Madame Éthier quelles sont les mesures qui seront mises en place dans le cadre de ce programme pour venir en aide aux entreprises. Celle-ci en expose les grandes lignes. Elle mentionne également qu'Emploi-Québec appuie les entreprises qui veulent accroître leur productivité en misant sur la formation et le développement des compétences.

Madame Colette Roy-Laroche demande à connaître la stratégie d'information qui sera mise en place pour que les entreprises soient informées de cette nouvelle stratégie gouvernementale. Madame Éthier répond qu'une annonce gouvernementale sera faite sous peu.

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

4.1. Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.1.1. Appel d'intérêt pour la desserte régionale d'un service d'Internet haute vitesse

Monsieur François Fréchette fait état de la démarche relativement à l'appel d'intérêt pour la desserte régionale d'un service d'Internet haute vitesse. À ce jour, quatorze (14) candidats se sont prévalus du document de l'appel d'intérêt et une séance d'information s'est tenue le 16 février dernier. La date limite pour le dépôt des propositions est le 17 mars prochain à 16 h.

L'analyse des propositions sera effectuée par les représentants de la CRÉ de l'Estrie, dans le respect des exigences contenues à l'appel d'intérêt.

Après discussions, le rapport synthèse des propositions reçues sera présenté aux MRC dès qu'il sera réalisé, le tout afin d'accélérer les processus de décisions dans ce dossier et sera déposé pour adoption lors du conseil d'administration de la CRÉ prévu le 29 avril prochain.

4.1.2. Internet haute vitesse - Financement de l'appel d'intérêt

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie réalise un appel d'intérêt pour la desserte régionale d'un service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE des frais sont associés à cette action régionale de concertation s'inscrivant aux stratégies 1.4 et 1.10 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie dispose d'un volet Études et recherches, à même l'enveloppe du FDR, pour la mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

CRÉ-09-037

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Normand Potvin
et résolu :**

DE réserver une somme maximale de 20 000 \$ pour couvrir les frais associés à la coordination de la démarche, à même le volet Études et recherches de l'enveloppe 2008-2009 du FDR.

Adoptée à l'unanimité

4.2. Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.2.1. Directeur général du DEFI

La directrice générale, Marie-Hélène Wolfe, informe les membres que Monsieur François Godbout assumera les fonctions de directeur général du DEFI. Il entrera en fonction, à temps partiel, à compter du 9 mars prochain et sera à temps complet à compter de la mi-avril prochain.

Monsieur Godbout a une vaste expérience en région de même qu'au Brésil. Il a été propriétaire d'entreprises et l'innovation a toujours fait partie de ses approches. Une fois en poste, Monsieur Godbout sera invité à se présenter aux membres lors d'une rencontre du conseil.

4.3. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

4.3.1. Retour sur la rencontre avec le caucus libéral de l'Estrie

Monsieur Nicolet informe les membres du conseil qu'il a été invité à rencontrer les députés libéraux de la région de l'Estrie le 13 février dernier. Ce dernier était accompagné de Marie-Hélène Wolfe. Le but de la rencontre était d'interagir avec les députés et une vingtaine d'intervenants de la région sur la crise économique et financière.

Les discussions ont porté sur la crise qui avait déjà frappé avant l'hiver, sur les emplois perdus et gagnés depuis 2003, sur les besoins des entreprises de la région. De plus, la question du décrochage scolaire a été abordée.

4.3.2. Entrepreneuriat – Sollicitation de projets

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a adopté en septembre 2008 une stratégie de développement de l'entrepreneuriat issue du travail effectué par le comité estrien de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE le comité estrien a poursuivi son travail et a identifié neuf (9) priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie traverse une situation économique difficile et qu'il est pertinent de stimuler les promoteurs afin qu'ils poursuivent leur travail de développement pour mieux traverser la crise et être mieux préparé pour la relance économique.

CRÉ-09-038

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

DE solliciter les organisations de développement de l'Estrie pour qu'elles déposent au FDR des projets de développement de l'entrepreneuriat en lien avec la stratégie adoptée par la CRÉ de l'Estrie, ainsi que sur les neuf (9) priorités identifiées par le comité estrien de développement de l'entrepreneuriat;

QUE le comité-conseil de la CRÉ de l'Estrie sur l'adaptation économique soit interpellé dans le processus d'analyse des projets afin de donner son avis au comité d'évaluation du FDR;

DE rendre accessible aux organisations une aide financière du volet Études et recherche du FDR pour l'élaboration de projets estriens en lien avec les neuf (9) priorités.

Adoptée à l'unanimité

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Comité d'évaluation – Nomination

Monsieur le président souligne le retour de Monsieur Normand Potvin. Étant donné que Monsieur Normand Potvin est en période de convalescence, celui-ci a manifesté son désir de se retirer du comité d'évaluation du FDR. Comme la politique d'investissement prévoit que le comité doit être composé de six membres, dont 4 élus, il est nécessaire de nommer un représentant élu.

Les membres du conseil d'administration qui siègent actuellement au comité d'évaluation du FDR sont : Maurice Bernier, Laurian Gagné, Francis Gagnon, Alain Roy et Denis Marceau.

CRÉ-09-039

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

DE nommer Monsieur Bertrand Lamoureux au comité d'évaluation du FDR.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Suivi d'ententes spécifiques

5.2.1 Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT)

5.2.1.1 Reconduction – An 2

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat régional en tourisme a été conclue pour cinq (5) ans, afin de créer un Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est (FDOT);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie s'est engagée à verser CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) annuellement durant trois (3) ans dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a résolu (CRÉ-08-131) d'engager VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$), à même l'enveloppe du FDOT 2008-2009, dans le projet « Grand spectacle de l'eau »;

CONSIDÉRANT QU'un second appel à projets a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE des frais de gestion doivent être versés à Tourisme Cantons-de-l'Est.

CRÉ-09-040

**Il est proposé par Louida Brochu
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

DE confirmer l'engagement de la CRÉ de l'Estrie dans le Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est pour l'année 2008-2009, pour une contribution financière de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$);

DE confirmer l'engagement de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) au projet « Grand spectacle de l'eau »;

DE verser à Tourisme Cantons-de-l'Est la somme de DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$) à titre de frais de gestion.

Adoptée à l'unanimité

5.2.1.2 Projets recommandés par le comité de gestion

CONSIDÉRANT QU'un deuxième appel à projets a été réalisé dans le Fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est (FDOT);

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'évaluation des projets reçus dans le cadre du deuxième appel à projets, le comité de gestion du fonds recommande de soutenir financièrement six (6) projets;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie s'est engagée à verser sa contribution financière directement aux promoteurs des projets et qu'une convention d'aide financière doit être signée;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Banc de Marguerite », présenté par le Banc de Marguerite, Coopérative de solidarité, a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique.

CRÉ-09-041

**Il est proposé par Malcolm Wheeler
appuyé par Normand Potvin
et résolu :**

D'entériner la décision du comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique à l'effet de soutenir le projet « Banc de Marguerite », présenté par le Banc de Marguerite, Coopérative de solidarité;

D'accorder une aide financière de SOIXANTE-TREIZE MILLE DOLLARS (73 000 \$) au projet « Banc de Marguerite », en provenance de l'enveloppe réservée au Fonds de développement de l'offre touristique pour l'année 2008-2009;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, ou son représentant, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que Tourisme Cantons-de-l'Est invite ceux-ci à une conférence de presse en présence de la ministre du Tourisme, madame Nicole Ménard, et de nombreux partenaires régionaux et locaux. Madame Ménard dévoilera le bilan des projets retenus dans le cadre des deux premiers appels de projets du Fonds de développement de l'offre touristique.

Cette conférence de presse aura lieu vendredi, le 20 mars 2009 à 16 h à l'Estrimont, Suites & Spa (Salle Magog), au 44, avenue de l'Auberge à Orford.

5.2.2 Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes pour la région de l'Estrie : Reconduction – An 2

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé en 2007-2008 une entente spécifique de trois ans visant l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente spécifique a pris connaissance du rapport d'activités et du rapport d'utilisation des sommes 2007-2008 et qu'ils sont conformes aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente recommande aux partenaires de poursuivre leur engagement pour une deuxième année;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente doit évaluer les priorités et objets de travail pour l'an deux, de même que la répartition des budgets.

CRÉ-09-042

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Huguette Desrochers
et résolu :**

D'engager un montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$) pour l'an 2 de l'entente spécifique portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région de l'Estrie, à même l'enveloppe du FDR 2008-2009;

D'engager une somme de TRENTE-SIX MILLE DOLLARS (36 000 \$) à même l'enveloppe du FRIJ, volet Action jeunesse structurante 2008-2009;

DE mandater la coordonnatrice de l'entente spécifique à faire état des recommandations du comité de gestion au conseil d'administration sur les priorités et l'attribution des budgets.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés : nomination au comité d'investissement

Patricia Sévigny rappelle aux membres que l'entente spécifique prévoit un fonds d'investissement de l'ordre de 450 000 \$ pour des projets locaux et régionaux. Le comité de gestion travaille à l'élaboration de la politique d'investissement qui sera présentée lors de la prochaine séance du conseil.

Le comité souhaite l'implication de deux membres du conseil d'administration pour collaborer au comité d'analyse des projets. Seulement un appel de projets est prévu par année. Il est prévu qu'un des deux membres nommés soit un membre participant au comité d'évaluation du FDR.

CRÉ-09-043

**Il est proposé par Normand Potvin
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE nommer au comité d'investissement Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés, les personnes suivantes :

- Madame Nicole Robert
- Monsieur Alain Roy

Adoptée à l'unanimité

5.3 Études et recherches

5.3.1 FDR-ER 05-08-305 / Les coopératives et les mutuelles : une réponse aux défis de l'Estrée

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude et colloque ne répond pas aux orientations du Plan de développement de l'Estrée 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude et colloque s'inscrit davantage dans la mission de la Coopérative de développement régional de l'Estrée qu'aux orientations et stratégies du Plan de développement de l'Estrée 2007-2012.

CRÉ-09-044

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement pour le projet « Étude et colloque - Les coopératives et les mutuelles : une réponse aux défis de l'Estrée ».

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES RÉGIONALES

6.1 Table de concertation VHR de l'Estrée

6.1.1. Retour sur la rencontre de la Table du 19 février 2009

Lors de la dernière rencontre de la Table de concertation VHR de l'Estrée tenue le 19 février dernier, il a été principalement discuté des éléments suivants :

Dépôt du rapport de consultation sur l'identification des problématiques pour le tracé interrégional :

La CRÉ a réaffirmé sa définition du terme « interrégional » dans le dossier VHR. La CRÉ de l'Estrie a toujours visé à ce que les sentiers proposés traversent chacune des MRC de l'Estrie (au nombre de 7), reliant les 3 régions administratives touchant l'Estrie (Montérégie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches), de même que les États-Unis.

Retour sur les mandats de la Table :

Il existe présentement une interprétation différente du mandat que les Conférences régionales des élus doivent tenir dans ce dossier. Les Fédérations (quad et motoneige) soulignent que les Conférences régionales des élus devront livrer des sentiers opérationnels, soit en ayant réalisé les aménagements sur le terrain.

La CRÉ de l'Estrie a réaffirmé ses objectifs dans ce dossier, soit :

1. Mettre en place et animer une Table de concertation sur les VHR;
2. Proposer des tracés de sentiers interrégionaux consensuels;
3. Identifier des problématiques et priorisations de projets à réaliser;
4. Élaborer un plan d'évacuation des blessés.

La Table interpelle la présidence de la CRÉ et la direction pour éclairer le tout. Une rencontre d'échanges aura lieu ce mercredi entre Monsieur Gerald Badger, Monsieur Roger Nicolet et Madame Marie-Hélène Wolfe. Monsieur François Fréchette participera également à la rencontre afin de faire le point sur le mandat et les résultats attendus.

La Table souhaite toujours également que le MTQ fasse parvenir par écrit sa définition du terme « durable » utilisée dans les travaux VHR.

État d'avancement des travaux de réalisation du Plan d'évacuation des blessés :

La Table de concertation estrienne sur les VHR a accepté le projet de Plan d'évacuation des blessés proposé par Réseau Corridors-Mature de l'Estrie (RCNE) et l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie (ASSSE). Les deux (2) partenaires ont présenté un projet complet, incluant table des matières, échéancier et montage financier.

6.1.2. Plan d'évacuation des blessés

L'Agence de la Santé et des Services sociaux (ASSS) a présenté à la Table VHR le projet de réalisation du plan d'évacuation des blessés. Celui-ci comprend une contribution de la CRÉ de 10 000 \$, excluant l'analyse de la couverture des ondes cellulaires. Cette étape se veut pourtant cruciale pour compléter le projet. Il en coûterait 10 000 \$ supplémentaire pour réaliser cette étape. La CRÉ assumerait cette somme si Réseau Corridors-Nature de l'Estrie et ASSSE peuvent fournir un document attestant les coûts réels de cette opération.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'évacuation de blessés fait partie du mandat confié à la CRÉ dans le cadre des travaux de la Table VHR;

CONSIDÉRANT QUE Réseau Corridors-Nature de l'Estrie, en collaboration avec l'Agence de Santé et des Services sociaux de l'Estrie, a élaboré un projet de plan de sécurité et de premiers secours à la demande de la Table VHR de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est de 23 850 \$ pour élaborer le plan et l'analyse de la couverture des ondes cellulaires, éléments essentiels à la réalisation d'un plan structurant et opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 43 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont des responsabilités relativement aux lois en vigueur sur les plans de mesures d'urgence et qu'elles devraient intégrer ce plan au leur.

CRÉ-09-045

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Gerald Badger
et résolu :**

D'octroyer une contribution financière de 23 850 \$ à même l'enveloppe de la Table de concertation VHR de l'Estrie;

D'autoriser la directrice générale à signer les ententes requises.

Adoptée à l'unanimité

6.1 Forum jeunesse Estrie

6.1.1 Bulletin d'information

Dominique Desautels passe en revue le bulletin d'information qui leur a été remis ce jour. Ce bulletin rappelle les différentes réalisations du Forum jeunesse Estrie en 2008, ainsi que les événements à ne pas manquer. Un lien sera envoyé aux membres du conseil d'administration pour qu'ils s'inscrivent en ligne au nouveau bulletin électronique du Forum. Ce bulletin contient des nouvelles du Forum et du milieu, une veille électronique, etc.

7. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

7.1 Retour sur la TQR des 19 et 20 février 2009

Monsieur Nicolet remercie Madame Colette Roy-Laroche qui a accepté de représenter la CRÉ de l'Estrie lors de la TQR qui s'est tenue le 20 février dernier à Radisson. L'ordre du jour a été déposé ce matin pour information.

Madame Roy-Laroche présente les éléments ayant fait l'objet de discussions. Les Conférences régionales des élus fêtent cette année, son 5^e anniversaire. La ministre Nathalie Normandeau a demandé aux présidents d'exprimer leurs commentaires quant à la mission des CRÉ à titre d'interlocuteur privilégié en matière de développement régional.

La concertation régionale semble plus ou moins bien aller selon certaines régions. Une meilleure adaptation, une modulation des programmes, une plus grande souplesse et un arrimage entre les différents ministères seraient souhaités afin de faciliter l'exécution de leur mandat. Une réflexion sera faite par la ministre qui en discutera lors du conseil des ministres.

Nouveau mandat du MAMROT – Occupation du territoire :

La ministre a fait un tour de table auprès des présidents des CRÉ pour obtenir leur vision. La ministre a mentionné qu'elle travaillerait avec tous les partenaires afin de définir une politique, une stratégie ou un plan d'action. Il sera essentiel de circonscrire le champ d'action pour que tous les territoires soient interpellés, même Laval et Montréal. À l'heure actuelle, les avis sont partagés. Comme plusieurs éléments sont déjà existants, elle envisage de ne pas repartir à zéro. Les présidents interviennent pour influencer, mais des éléments se pointent comme incontournables à ce moment : « habiter le territoire, cadre de vie, milieu de vie, niveau de vie, etc. ». La ministre est présentement en réflexion et elle entend amener les régions à réfléchir sur la concrétisation de cette articulation, en bonifiant ce qui existe déjà.

Internet haute vitesse :

Le lancement du programme « Communautés branchées » sera annoncé le 9 mars prochain. Le rôle des CRÉ est positionné dans le programme.

Le rôle des CRÉ dans le contexte de la crise économique :

Pour l'ensemble des régions, la crise économique avait frappé bien avant la crise financière. La question de la forêt a causé bien des dommages et en ce moment, l'actuelle crise ne fait pas plus de dégâts. Les besoins qui ressortent : rapidité d'accès aux programmes; formation de la main-d'œuvre; tenir compte de la capacité de payer des municipalités dans les projets d'infrastructures (1/3, 1/3, 1/3); décrochage scolaire : un fléau; entrepreneurship : une piste de solution.

À surveiller au cours des prochaines semaines, le lancement du programme « Travaux d'infrastructures ».

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1. Demande d'appui du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie a fait appel à la CRÉ de l'Estrie pour obtenir son appui dans les revendications des conseils régionaux de l'environnement pour l'augmentation de leur frais de fonctionnement.

Après avoir analysé la demande, la direction a avisé l'organisme que la CRÉ n'appuierait pas la demande.

Celle-ci rappelle aux membres, qu'il y a quelques années, la CRÉ de l'Estrie a adopté une politique concernant les appuis aux organismes de la région et a aussi convenu de ne pas s'insurger dans la gestion de programmes pour des tiers. Les membres réitèrent la position de la CRÉ, à laquelle la CRÉ n'a pas l'intention d'évaluer les organisations.

Monsieur Jean Perrault prend la parole à titre de président de la Fédération canadienne des municipalités pour rappeler aux membres du conseil les importantes sommes disponibles pour les municipalités et MRC, pour la réalisation de projets d'infrastructures, tels que la construction d'universités, de collèges, des routes, de ponts, etc.

Il ne reste que 2 années, soit 2009 et 2010 pour déposer les projets auprès de la Fédération, car, par la suite, les sommes résiduelles seront remises au Conseil du trésor fédéral. Il rappelle également l'existence du Fonds municipal vert.

9. PROCHAINE RÉUNION : 25 MARS 2009

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-09-046 Il est proposé par Normand Potvin
appuyé par Réjean Masson
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 55.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire